



Proces verbale d accident usurpation

Par **écorché**, le **12/03/2010** à **00:02**

Bonjour, rnJ ai eu un accident, et lors de ce dernier j ai été blessé et transporté par les pompiers, hors le jour où je demande le procès verbal d accident je m aperçois qu il est noté dessus qu'aucune victime a été à déplorer donc aucune intervention des pompiers et que je ne souhaite pas porter plainte et je l'aurais aussi signé pour eux il on eu affaire à moi hors j étais à l hôpital j ai les preuves de l'hôpital certificat initial et les certificats des pompiers 11h08 pompiers sur les lieux 11h15 sur le constat 11h 25 l'hôpital!!!! je n ai rempli ni constat ni procès. rn rnune courtière en assurances c'est charger de ce dossier et a rempli le procès verbal ainsi que mon constat, sur les lieux de l accident. rn rnMon véhicule était neuf passer à l épave à cause de cela!! et encore sous crédit! rnGarantie protection juridique de souscrit mais jamais mon assurance ma appelé! rn rnAccident dont je ne suis pas responsable je persice! rnCher avocat, quand pensez vous? rnCar moi j'ai tout compris!! rn rnMerci d avance.